

Ville d'ACHÈRES

Service Enfance

Accueil de loisirs

Projet Pédagogique

ROBERT DESNOS

Année 2025-2026

Caroline DEMAREZ



SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION

- I. Présentation de la ville
- II. Présentation de la structure
- III. Présentation du public

B. LES OBJECTIFS

- I. Le projet éducatif
- II. Les objectifs pédagogiques
- III. Les thématiques
- IV. Grille d'évaluation

C. LE RÔLE DE CHACUN

- I. L'équipe
- II. Le rôle du directeur
- III. Le rôle de l'animateur
- IV. Le non négociable
- V. L'évaluation

D. LE FONCTIONNEMENT

- I. La journée type
- II. Les réunions

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- I. Les règles de vie
- II. L'infirmierie
- III. Les déplacements
- IV. La sécurité
 - a) Incendie
 - b) PPMS
 - c) Vigipirate

F. ANNEXES

A. PRÉSENTATION

I. Présentation de la ville

La ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures:

- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges- Bourgoin)
- 1 espace sportif (Jocelyne-Triadou)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations
- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical: le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

Accueil de Loisirs Maternel «Robert DESNOS»

**22 avenue Voltaire
78260 ACHERES**

01 39 22 09 45

alsh-desnos@mairie-acheres78.fr

L'accueil de loisirs dispose de 2 salles d'accueil , 1 hall, 1 patio, 1 entrée, 1 bureau de direction, 1 régie.

Le dortoir, les deux sanitaires, la salle de motricité ainsi que tous les espaces extérieurs (cour et jeux) sont partagés avec l'école.

Le restaurant scolaire se situe au sein de l'école.

Le bâtiment répond aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (commission de sécurité) et il est déclaré auprès du SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport (ex DDCS).

L'accueil de loisirs est habilité auprès de ce service pour toutes les activités périscolaires.

L'accueil de loisirs Robert Desnos se situe dans le quartier des Plantes d'Hennemont.

Il accueille toute l'année les mercredis toute la journée les enfants scolarisés des écoles maternelles Robert Desnos, René et Julienne Volat.

L'accueil de loisirs Robert Desnos est fermé durant les vacances scolaires et les enfants sont accueillis sur l'accueil de loisirs Joliot Curie.

La capacité d'accueil est de 80 enfants.

Le repas de midi est pris dans le restaurant scolaire au sein même de l'accueil de loisirs.

III. Présentation du public

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont issus des 2 écoles maternelles :

- Robert Desnos
- René et Julienne Volat

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 6 ans.

les Mercredis

Les enfants, entre 60 et 70, sont accueillis à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

La norme d'encadrement pour des enfants de 3 à 5 ans est d'un animateur pour 10 enfants.

L'équipe est composée de 9 animateurs (dont 2 à 80%) et d'1 responsable et d'1 responsable adjoint.

les Accueils matin et soir

l'accueil du matin

Les enfants, entre 5 et 8, sont accueillis à partir de 7h30 et jusqu'à 8h15.

La norme d'encadrement pour des enfants de 3 à 5 ans est d'un animateur pour 14 enfants.

L'équipe est composée de 3 ATSEM les lundis, mardi et jeudis et 2 ATSEM les vendredis.

le quart d'heure gratuit : accueil de 8 à 13 enfants ayant un frère ou une sœur en élémentaire de 8h à 8h15 - effectif pouvant augmenter en fonction des inscriptions tout au long de l'année.

l'accueil du soir

Les enfants, entre 11 et 20, sont accueillis à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30.

La norme d'encadrement pour des enfants de 3 à 5 ans est d'un animateur pour 14 enfants.

L'équipe est composée de 2 animateurs.

le quart d'heure gratuit : accueil de 8 à 13 enfants ayant un frère ou une sœur en élémentaire de 16h30 à 16h45.

le Temps de Restauration

Les enfants, entre 50 et 55, sont accueillis à partir de 11h20 et jusqu'à 13h30.

1er service : entre 12 et 15 enfants de la classe des Petits pour 1 animateur, 1 ATSEM et prochainement 1 animateur ALIA pour un enfant MDPH.

2ème service : entre 35 et 40 enfants des 2 classes des Moyens et Grands pour 3 animateurs et 1 ATSEM les lundis, mardis et jeudis dont 2 enfants MDPH avec 1 animateur spécifique.

La norme d'encadrement pour des enfants de 3 à 5 ans est d'un animateur pour 11 enfants.

L'équipe est composée de 3 animateurs, 1 animateur spécifique pour 2 enfants porteur de handicap + 1 enfant qui arrivera prochainement, 2 ATSEM (1 ATSEM le vendredi) et d' 1 responsable.

B. LES OBJECTIFS

I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteurs éducatifs locaux, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

Volet inclusion :

Notre projet éducatif, fondé sur les valeurs d'inclusion et de bienveillance, intègre pleinement la diversité des besoins de chaque enfant.

Dans cette optique, nous prévoyons d'inclure dans chaque projet pédagogique l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH) sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaire pour ceux disposant d'une notification de la MDPH, et de favoriser l'inclusion dans les écoles, ainsi que dans les structures de loisirs de la ville.

Cette démarche prend également en compte les besoins des deux antennes ALIA maternelle et élémentaire, afin de créer un accueil de loisirs inclusif et adapté.

Dans ce cadre, la Ville recrute des animateurs ALSH afin d'apporter l'encadrement nécessaire et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

Les AXES du PEDT

Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

□ *Un.e enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- ✓ Repenser de façon collégiale et individualiser les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- ✓ Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant

□ *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;
- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;
- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- ✓ Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le-a citoyen-ne de demain

□ *Un·e enfant, un·e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous·tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- ✓ Offrir à l'enfant différentes situations d'apprentissage ;
- ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;
- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.

II. Les objectifs pédagogiques

Le PEDT élaboré par la ville a défini différents axes et objectifs éducatifs.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous allons les décliner en objectifs pédagogiques.

Axe 1 : Construire pour chaque enfant, un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

Objectifs éducatifs :

- Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant
 - Améliorer le bien-être de tous
 - Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectifs pédagogiques :

- Être à l'écoute et respecter les besoins de tous et les envies de chacun
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie et la responsabilisation
- Les guider dans tous les moments qui composent une journée, plutôt que de faire à leur place
- Laisser jouer et jouer avec les enfants plutôt que de faire jouer
- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant
- Favoriser la socialisation avec un apprentissage de la vie en collectivité (règles de vie, activités collectives...) du respect : respect de soi, d'autrui, des lieux
- Permettre à l'enfant de développer ses sens, son imaginaire, sa créativité
- Amener chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, prendre en compte l'individualité de chacun au sein du groupe

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le citoyen de demain

Objectifs éducatifs :

- Favoriser l'accès de tous au sport, à la culture et aux savoirs
 - Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques
 - Offrir à l'enfant différentes situations d'apprentissage
 - Développer des actions innovantes de transmission et de partage

Objectifs pédagogiques :

- Développer les capacités et les connaissances des enfants à travers des activités ludiques et récréatives

Objectifs éducatifs :

- Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté
 - Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle
 - Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences
 - Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'apprentissage de l'intégration au sein d'un groupe
- Amener chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, prendre en compte l'individualité de chacun au sein du groupe
- Favoriser l'expression, la communication et les échanges au sein de la collectivité
- Favoriser la socialisation avec un apprentissage de la vie en collectivité (règles de vie, activités collectives...) du respect : respect de soi, d'autrui, des lieux
- Favoriser les relations, la communication avec les familles, développer la diffusion de l'information.

Mais surtout :

- **S'attarder sur le travail individuel dans un collectif : chaque enfant évolue à son rythme. Chaque enfant a des besoins différents en fonction de son âge, sa situation, son évolution.**
- **Prendre le temps de faire et prendre le temps de ne rien faire, de rêver, d'imaginer et de se reposer mais surtout de jouer.**

Au sein de l'accueil de loisirs et avec l'équipe, l'équipe de direction veillera à :

Développer la curiosité de l'enfant

- En lui permettant de découvrir différentes activités
- En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre
- En sollicitant son imagination
- Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif,..)
- Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants

- En lui permettant de faire ses propres choix
- En lui apportant de temps d'écoute et de dialogue
- En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs
- En stimulant leur envie de grandir
- En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même
- En lui permettant de participer aux projets collectifs et de les mener à bien
- En lui proposant plusieurs activités encadrées ou en autonomie
- En mettant en place des moments de dialogues
- En écoutant les différentes propositions et prendre des décisions ensemble
- En aménageant les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères
- En valorisant chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages
- En établissant des règles de vie en collectivité

Etre à l'écoute du rythme de chacun

- En prenant en compte chaque enfant comme individu
- En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil s'il le souhaite
- En étant à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue
- En installant différents ateliers individuels ou collectifs
- En donnant à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées

Favoriser l'implication des parents

- En informant les parents des différentes actions et informations nécessaires
- En organisant différents moments festifs d'échanges
- En instaurant une relation de confiance
- En organisant des temps d'échanges et de dialogues régulièrement

L'occasion de découvertes

- En utilisant des outils et matériaux simples pour que l'enfant puisse faire seul, qu'il ait envie d'aller jusqu'au bout de son activité
- En utilisant les notions de « Faire pour, Faire avec, Faire sans » afin que l'enfant puisse se découvrir et s'enrichir
- En veillant à ce que l'activité réponde autant à des envies qu'à des besoins de l'enfant

L'accueil de loisirs un lieu d'éducation, d'éveil, d'expression et d'interaction

Solliciter leur sens **Faire appel à leur imagination et à leur créativité**

- En Leur donnant la possibilité de créer, transformer avec des matériaux simples
- En mettant à disposition le matériel de la structure durant les temps informels pour qu'ils réalisent leurs envies
- En mettant en place des activités faisant appel à leurs capacités motrices, cognitives et émotionnelles

Solliciter leur esprit citoyen **Eduquer à travers le ludique**

- En proposant des activités faisant appel à leur esprit citoyen et à leur curiosité
- En adaptant le langage et en utilisant différents moyens de communication (livres, Internet, jeux...) pour se faire comprendre des enfants.

Développer son autonomie, le responsabiliser et qu'il puisse manifester ses choix

Autonomie de l'enfant

- En ayant la possibilité de choisir et de faire sans l'adulte
- En garantissant des temps où les enfants peuvent utiliser les différents espaces selon leurs envies
- En proposant différentes activités lui permettant de choisir
- En mettant en avant la notion du droit à l'erreur pour que l'enfant ait envie de continuer et progresser seul

Responsabilisation

- En rendant l'enfant acteur de ses loisirs
- En incitant l'enfant qui commence une activité à s'engager à la terminer
- En faisant participer l'enfant à la mise en place et au rangement des activités
- En lui donnant la possibilité de s'affirmer à travers ses choix et ses envies
- En veillant au respect des règles de la vie collective
- En leur demandant de faire respecter les règles mises en place
- En permettant les liens sociaux
- En confrontant les enfants à la vie en collectivité
- En laissant aux enfants des espaces et des moments pour qu'ils s'organisent dans la vie quotidienne
- En réalisant des activités faisant appel à leur solidarité et à leur coopération
- En suscitant l'envie de se découvrir et de découvrir l'autre
- En les mettant en situation de découverte humaine et physique pour éveiller leur curiosité et les enrichir

Respectueux de la loi, de l'enfant et de ses rythmes ainsi que de sa famille

Respecter les besoins des enfants et de leur famille

- En étant garant de la tolérance et de la loi, et en veillant à leur respect
- En rappelant à l'enfant qu'il a des droits et des devoirs
- En veillant à la sécurité de l'enfant
- En proposant des moments où l'enfant a des possibilités de se reposer et de ne rien faire
- En proposant des moments de calme
- En mettant en place des activités adaptées à l'âge l'enfant
- En étant vigilant à l'impartialité du centre quant aux enfants et à leur famille

Sur la dimension éducative du repas **Développer le goût**

- En faisant du repas un moment de plaisir
- En proposant un cadre permettant de faire du repas un moment convivial et calme
- En utilisant la parole et non la contrainte pour que l'enfant respecte les autres et lui-même
- En prenant le repas dans des locaux adaptés et chaleureux dans une ambiance conviviale entre les différents intervenants éducatifs
- En respectant les règles d'hygiène (lavage des mains)
- En veillant au respect d'un niveau sonore qui ne perturbe pas le repas
- En abordant les notions de gaspillage
- En laissant l'enfant choisir sa place
- En incluant le personnel de restauration comme accompagnateur éducatif

Les adultes mangent à table avec les enfants ce qui permet des échanges.

Relations et Informations aux parents

- En apportant des réponses à leurs questions
- En garantissant des moments d'échanges animateurs / parents (matin / soir) sur la vie de leur enfant à l'accueil de loisirs
- En informant les parents à l'aide d'un panneau d'informations générales

Exigence sur la qualité des services rendus par l'équipe d'encadrement

- En utilisant les compétences de chacun et en améliorant les capacités
- En formant de manière continue du personnel d'encadrement et d'animation
- En réalisant des bilans et des évaluations (lors de réunions hebdomadaires) continues pour corriger, recadrer et améliorer
- En accueillant des stagiaires : rôle formateur de l'animateur, échange de pratiques et d'expérience.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Nous avons adopté un fonctionnement par groupe afin de permettre aux enfants d'avoir des repères de lieux et d'adapter les activités à la tranche d'âge et aux rythmes de l'enfant.

Cette démarche permet dans un premier temps de connaître les enfants, de les sécuriser, de leur apprendre la collectivité à leur rythme (certains sortent du « cocon familial ») et d'adapter les activités à chacune des tranches d'âges.

Des projets d'animation différents seront mis en place tout au long de l'année.

Un thème commun à tout le centre sera développé et décliné en activités spécifiques, adaptées aux enfants.

Les journées seront rythmées par des temps d'activités, de repas, des temps calmes et de repos.

Les activités manuelles et sportives se déroulent le matin pour les petits.

Les après midi sont consacrées au repos : sieste ou repos au dortoir pour les petits, temps calme et activités adaptés pour les moyens et les grands.

Les moyens et les grands sont, si l'enfant le souhaite, conduit au dortoir pour se reposer et seulement si l'enfant le demande.

Sécurité physique et affective de l'enfant

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu de performances en termes d'acquisition, mais il doit répondre aux besoins affectifs de l'enfant qui doit s'y sentir en sécurité.

L'autonomie

L'enfant arrive dans un nouvel univers, avec de nouvelles règles, il a besoin d'être sécurisé, rassuré. Un enfant qui ne se sent pas en sécurité peut avoir deux réactions : s'isoler ou agresser. Si la séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant l'occasion de grandir, d'acquérir l'autonomie.

Le rôle de l'équipe d'encadrement est d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre rassurant où il pourra petit à petit réussir à faire seul. Insistons sur une progression lente, il ne s'agit pas de plonger l'enfant brutalement dans le grand bain de l'autonomie : source d'insécurité tant physique qu'affective, mais bien de l'accompagner.

Prendre en compte l'individualité de l'enfant au sein du groupe

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas noyé, où il puisse avoir de véritables échanges avec l'adulte. Pour cela, l'enfant doit évoluer dans un climat chaleureux assuré par un accueil de qualité. Chaque enfant doit être traité comme un individu unique à part entière. La disponibilité de chacun est indispensable que ce soit auprès des enfants ou des parents.

Respecter le rythme de l'enfant

L'équipe d'animation propose des activités adaptées à l'âge des enfants. Afin de respecter au mieux le rythme de vie de l'enfant, et en particulier celui des plus jeunes. Les enfants sont répartis en fonction de leur âge. Ils peuvent partager des activités adaptées à leur âge, à leurs besoins, ...

Le décalage de maturité pourrait gêner la réussite de certaines activités et l'équipe d'animation sera capable de faire preuve de souplesse et d'attention vis-à-vis des enfants. Chaque enfant doit pouvoir s'épanouir au sein de la collectivité.

Le repos

Chaque enfant a un rythme qui lui est spécifique. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cette période de la vie. Il ne s'agit pas d'une perte de temps ni d'une punition. Il ne devra pas être vécu comme une contrainte. Il sera vraiment en adéquation avec les besoins de l'enfant et leur rythme. Les moyens comme les grands se verront proposer un temps de repos - jeux calmes (temps calme) même si pour certains enfants cela ne durera pas très longtemps. Les enfants peuvent demander à aller dormir au dortoir mais en aucun cas l'animateur imposera à l'enfant des Moyens et Grands d'aller au dortoir.

Les activités

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées. On ne cherchera pas à faire du « rendement à l'activité », le but étant avant tout que chaque enfant passe du bon temps, il doit pouvoir participer à des jeux sportifs ou réaliser des activités manuelles mais aussi avoir des moments pour lui car c'est également dans ces moments qu'il peut par ses propres jeux développer les capacités à s'intégrer au sein du groupe. Un enfant peut vouloir rester seul sans avoir envie d'être sollicité, à nous de respecter ses moments. La vie en collectivité reste fatigante et contraignante. Une large place sera réservée à la découverte de nouvelles activités. Des projets d'activités spécifiques, adaptés à la tranche d'âge seront mis en place par les animateurs, laissant une large place à l'imaginaire. L'imaginaire est un moteur important du développement du jeune enfant.

La Relations avec les familles

Un accueil chaleureux et convivial permettra aux parents de se familiariser avec l'équipe d'animation, et d'établir des relations de confiance entre les familles et l'accueil de loisirs.

Chaque membre de l'équipe doit aller au devant des parents pour accueillir l'enfant.

La communication

Les plannings des mercredis seront affichés pour permettre aux parents d'être informés. Les informations spécifiques et nécessaires seront affichées et à disposition des parents. De plus, chaque animateur sera à même de donner toutes les informations concernant le vécu de la journée de chaque enfant. Les thèmes développés et les projets d'animation seront déterminés par les équipes d'animation au cours des réunions de travail programmées chaque semaine.

BESOINS DES ENFANTS PRIS EN COMPTE DANS LE PROJET

- Besoin de repères géographiques et temporels

Aménagement de l'espace et du temps de manière à favoriser le bien être des enfants.

- Besoin de mouvement et de repos

Alternance de moments dynamiques et de temps calmes (sieste proposée), temps d'activités se déroulant à l'intérieur et d'autres à l'extérieur.

- Besoin de variété dans les activités

Enchaînement d'activités de genres et de contenus différents avec la possibilité pour les enfants de faire plusieurs activités.

- Besoin d'autonomie

Les enfants ont la possibilité de choisir leurs activités.

Ils peuvent également décider de l'aménagement de certains temps de vie quotidienne (ex du temps calme : sieste ou pas sieste pour les plus grands).

▪ Besoin d'isolement

Aménagement des coins permanents permettant à l'enfant de s'isoler à tout moment de la journée quand il le désire.

III. Les thématiques

Les thématiques et projets d'animation qui seront développés à partir de novembre 2025 en lien avec le projet de l'école qui a comme thématique : **les animaux et leur environnement.**

- **les animaux de la Ferme et l'environnement (groupe des Petits)**
 - découverte des animaux de la ferme et de leur environnement (création de maquette et de jeux de société)

- **les animaux à travers les Contes (groupe des Moyens)**
 - demande de soutien et de partenariat avec la bibliothèque pour ce projet spécifique autour des Contes
 - découverte des animaux à travers les contes et élaboration, création de jeux de société en lien avec les animaux des contes choisis.

- **l'enfant, le corps et l'esprit (groupe des Grands)**
 - création d'une ludothèque autour des animaux
 - projet d'activités sportives (découverte d'activités et pratiques différentes)
 - demande de partenariats avec des associations sportives (Boxe, ...)
 - collaboration avec un groupe d'enfant de la Maison de Quartier

- **l'Imaginaire**
 - l'imaginaire est sous-jacent dans la création des jeux et des animaux
 - la dernière partie du projet sera dédiée aux animaux féériques

- **le projet interquartier des Plantes d'Hennemont**
 - participation aux animations du quartier les mercredis en lien avec la Maison de Quartier
 - projet autour d'activités communes, sorties communes, après midi festifs
 - projet autour de la découverte d'activités sportives et ses bienfaits

IV. Grille d'évaluation

Les critères d'évaluation du projet

Afin d'évaluer le projet mis en place, on définit les critères d'évaluations suivant :

- l'implication de chaque enfant;
- l'adhésion des enfants au projet;
- l'intégration de chaque enfant au sein du groupe;
- l'acquisition des notions de vie en collectivité : respect des règles, respect des autres;
- la participation des partenaires.

Evaluation des activités

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

C. LE RÔLE DE CHACUN

I. L'équipe

L'équipe d'animation et d'encadrement

L'équipe en place assure l'accueil de loisirs pendant la semaine scolaire.

L'équipe se compose :

1 responsable BAFA et BAFD complet toute la semaine et les mercredis
Caroline DEMAREZ

1 responsable adjoint BAFA et BAFD complet les mercredis
Christophe NOUVEL

3 animateurs – animatrices BAFA **toute la semaine et les mercredis**
- **Amel BOUDISSA** (sauf les soirs)
- **Christine VASSEUR**
- **Charlotte MILLET**

6 animateurs - animatrices **les mercredis**
- **Joudia DEMARET** - **Margaux CAVAILLER** (½ journée)
- **Amel BOUDISSA** - **Stéphanie OMER**
- **Awa DANSOKO** - **Mehdi ELAROUSSI** (½ journée)
- **James CERDA**
-
titulaires, contractuels à temps plein, 80 %
BAFA complet

1 agent de restauration **toute la semaine et les mercredis**
- **Véronique COURTOT**
- **Stéphane BOIREL** (les mercredis)

Des animateurs vacataires renforcent l'équipe, si nécessaire, et remplacent les animateurs en congés, malades ou en formation, et permettent de répondre aux normes d'encadrement définies par la SDJES.

Les animateurs permanents du centre travaillent au sein des écoles maternelles ; ceci permet une meilleure connaissance des enfants qui viennent au centre et une meilleure écoute de leurs besoins et de leurs envies. Ces capacités professionnelles sont mises à profit pour offrir aux enfants un espace de bien-être, d'animation et de loisirs.

Nous accueillons également des stagiaires BAFA, et des stagiaires en formation BEP sanitaire et social en alternance, CAP petite enfance. ou en BP Services à la personne,

L'équipe technique

Le personnel de restauration est présent dans le réfectoire au moment des repas. Il assure la mise en place du couvert, le service et l'entretien des locaux, réceptionne les repas.

Le personnel d'entretien et de ménage est présent chaque jour selon un planning défini par leur responsable afin d'effectuer l'entretien des locaux et le ménage des espaces de l'accueil de loisirs.

Le personnel du centre technique municipal (espaces verts, plombier, électricien, voirie, peintre, ...) interviennent selon un planning pour certains et en fonction des besoins de travaux pour les autres.

Le personnel est permanent, titulaire ou stagiaire de la fonction publique.

II. Le rôle du directeur et de l'équipe de direction

Le directeur de l'ALSH élabore le projet pédagogique et garantit sa mise en œuvre et son fonctionnement.

Il est responsable et gestionnaire de la structure, respecte et fait respecter la législation et la réglementation en vigueur.

Il assure la gestion financière, matérielle et administrative.

Les responsables veilleront à la mise en place et au respect du fonctionnement défini.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Ils établiront le planning des horaires des animateurs et tout le travail administratif nécessaire et relatif au bon fonctionnement.

Ils préparent et organisent les réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation.

L'équipe de Direction validera le projet d'activité et veillera à sa réalisation.

Elle est à l'écoute des demandes et des besoins et se doit d'impulser à l'équipe une dynamique de travail.

L'équipe de direction a un rôle formateur auprès de son équipe afin de faire évoluer leurs compétences et assure le suivi des stagiaires BAFA et valide les stages pratiques.

Si une décision doit être prise pour le bon fonctionnement ou pour des règles de sécurité, c'est l'équipe de direction qui aura le libre arbitre et prendra la décision finale.

L'équipe de Direction sera à l'écoute de l'équipe d'animation, gèrera et réglerà les conflits éventuels et soutiendra les animateurs dans la mise en œuvre du fonctionnement (les responsables pourront être amenés à aider, épauler et encadrer les enfants si besoin. La Direction est un appui pour les animateurs.)

L'équipe de direction a en charge les relations avec les familles et les différents partenaires.

L'équipe de Direction reste disponible et à l'écoute des parents si nécessaire.

III. Le rôle de l'animateur

C'est un **Co-éducateur et animateur du projet** et comme tel : Il assure la mise en œuvre du projet pédagogique.

Le projet pédagogique sert de support au projet d'activité, il pose les bases d'un travail collectif.

Il respecte la législation et la réglementation en vigueur.

Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il est à l'écoute des enfants et organise la vie collective (moments formels, et informels), en tenant compte des différentes personnalités qui composent le groupe.

Il se doit d'être garant du respect des lieux, du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Il accompagne l'enfant, le rassure, le sécurise.

Il est référent du groupe d'enfants.

En tant que tel, il sert de modèle aux enfants et devra avoir un comportement en adéquation avec cette responsabilité (vocabulaire, comportement).

Il élabore des projets d'activités adaptés à son public.

Il veille au respect du rythme biologique de l'enfant.

Il doit être bienveillant et avoir de l'empathie.

Il est dynamique, disponible, et ponctuel.

Il veille au respect du matériel et des locaux.

Il a l'esprit d'équipe, il communique avec ses collègues, fait circuler l'information.

Il travaille en cohérence avec les autres membres de l'équipe.

Il est polyvalent (il peut être amené à renforcer un groupe, autre que le sien)

Il a un **devoir de réserve** et de discrétion.

Il est un relais entre les différents acteurs de la journée de l'enfant et se doit d'informer les parents.

Il accueille les enfants de manière individuelle.

Il participe aux réunions de préparation, de bilan, d'évaluation et se doit d'être force de proposition d'activités et de projets en étant acteur de ce temps de travail.

Il devra se former et s'informer dans le domaine de l'animation.

Au sein de l'ensemble de l'équipe, il devra permettre une bonne ambiance de travail en collaborant, aidant et soutenant chacun des autres membres de l'équipe.

L'animateur peut aider l'enfant à progresser, en lui donnant des repères, par l'écoute, la discussion, et lui permettre de prendre confiance en lui, et de faire l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

L'adulte ne doit pas oublier qu'il est un référent et un modèle pour l'enfant.

IV. Le non négociable

Le langage et tenue

Les animateurs devront avoir un langage correct et adapté avec tous (enfants, parents, les différentes équipes). Ils ne pourront pas s'exprimer dans une langue étrangère entre collègues à l'exception d'une communication spécifique avec un enfant ou un parent ne comprenant pas la langue française.

La tenue vestimentaire doit être correcte.

La laïcité

En tant qu'animateur au contact d'enfants dans un service public (comme un accueil de loisirs ou accueil périscolaire), vous êtes un agent public et vous êtes soumis à une obligation de neutralité.

Les règles de comportement essentielles pour la laïcité dans la fonction publique, conformément au Code général de la fonction publique (notamment l'article L.121-2) sont :

- interdiction de la manifestation des convictions religieuses
 - signes religieux : l'agent public a l'interdiction de manifester son appartenance religieuse par le port de tout signe religieux visible (croix, voile, kippa, etc).
 - prosélytisme : il est interdit de promouvoir une religion, de faire du prosélytisme, ou d'inciter à la pratique religieuse.
 - impartialité et égalité de traitement : l'agent doit traiter toutes les personnes de façon égale, sans aucune distinction d'origine, de race ou de religion. Tout comportement discriminatoire est interdit.

Néanmoins, ces règles sont différentes pour les enfants (liberté d'expression des enfants : ils bénéficient de la liberté de conscience et d'expression).

Le téléphone portable

Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pour des raisons personnelles durant les temps d'activités avec les enfants.

le repas des animateurs

Le repas des animateurs est prévu au même titre que les enfants.

Le repas ne pourra être différent de celui proposé au menu du jour (sauf certificat médical).

Néanmoins, il est possible pour les animateurs de manger durant leur temps de pause un repas de leur choix.

Les pauses

Il est impératif que les pauses soient prises sur le lieu de travail.

Les temps de pause sont aménageables.

Les pauses sont prises dans la mesure :

- où elles ne mettent pas en cause la sécurité des enfants (s'assurer qu'un collègue prend le relais)
- où elles ne s'éternisent pas
- où elles sont réparties équitablement entre animateurs (un animateur qui ne fume pas, à droit lui aussi à une pause...)

Les retards

Les retards auront un caractère exceptionnel.

Les animateurs devront respecter les horaires et impérativement prévenir l'équipe de Direction en cas d'absence ou de retard.

Les absences

Toute absence non prévue sera signalée aux responsables, le jour même.

En cas de maladie, un certificat médical sera adressé dans les 48h au service du personnel.

Les activités culinaires

Il est interdit de faire des activités culinaires avec les enfants sur la structure, n'ayant pas de lieu adapté et ne pouvant pas mettre en œuvre toutes les règles et mesures d'hygiène nécessaires pour ces activités.

Néanmoins, il est possible de réaliser des activités culinaires dans la cuisine pédagogique de l'ALSH Wallon, prévu à cet effet, en mettant en œuvre toutes les mesures d'hygiène nécessaires au bon déroulement de cette activité (conservation des aliments, chaîne du froid, nettoyage et désinfection du mobilier et du matériel, échantillon témoin, ...).

Les gâteaux maisons préparés par les parents

Les parents ne pourront pas apporter des gâteaux faits maison. Ils seront donc interdits.

Seuls les gâteaux de la grande distribution pourront être apportés avec leurs emballages donnant toute la composition de l'aliment et les numéros de lots et autres informations nécessaires le cas échéant (exemple : gâteaux marbrés, quatre-quarts, ...)

Il faudra garder les emballages ainsi qu'une part témoin, pendant 5 jours en cas de suspicion d'allergies alimentaires.

Les sanctions et les punitions collectives

Les punitions collectives sont strictement interdites.

Un enfant sanctionné doit pouvoir s'exprimer et comprendre pourquoi il est repris.

L'animateur doit prendre le temps de dialoguer en restant ferme sur les règles de vie et le négociable et le non négociable.

Le dortoir ne doit pas être un lieu ou un prétexte de sanction.

Il est interdit de punir un enfant au dortoir : ce lieu est un endroit de repos.

V. L'évaluation

L'évaluation des projets et des activités aura lieu sur les temps de réunion et permettra à chacun de s'exprimer, d'échanger, de partager ses expériences, de mieux se connaître et se faire reconnaître.

Elles permettront à tout un chacun d'exprimer les difficultés qu'il ou elle pourrait rencontrer, de trouver ensemble des solutions et d'être soutenu par l'équipe.

Elles permettront d'améliorer le fonctionnement, et ainsi faire évoluer notre projet.

Les bilans permettront à chacun :

- de faire le point sur son vécu durant cette période
- de faire des propositions constructives

- de faire évoluer les projets et le projet pédagogique

Un projet n'est jamais figé. Des bilans réguliers permettront de réajuster nos actions pour répondre, au plus juste, aux besoins des enfants.

Des réunions de régulation pourront, également, être mises en place, à la demande de chacun des membres de l'équipe, si nécessaire.

Les critères d'évaluation de l'équipe

- ***L'attitude :***

- la ponctualité et l'assiduité
- le travail en équipe
- la motivation et le dynamisme
- l'écoute
- se remettre en question

- ***Le travail :***

- l'investissement dans le projet
- la connaissance du public
- la mise en place d'activités
- le respect des règles
- le respect du fonctionnement

- ***Les outils d'évaluation***

- l'observation
- la tenue de réunions formelles ou informelles
- la prise en compte des attentes et des besoins de chacun

Evaluation des animateurs

Tous les ans, chaque animateur passe un entretien individuel au cours duquel son responsable évalue le savoir-faire et le savoir être auprès des enfants, ainsi que l'accueil des parents. Nous pouvons ainsi faire un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

Le responsable est évalué de la même façon par le coordinateur du service.

Ces évaluations sont basées sur le dialogue. Ceci nous permet d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec du recul les actions menées auprès des enfants.

D. LE FONCTIONNEMENT

I. La journée type

Fonctionnement détaillé du mercredi

7h30 : ouverture de l'accueil de loisirs.

- présence de 2 animateurs à l'ouverture.

de 7h30 à 9h : accueil des enfants et parents (prise d'information auprès des parents).

- durant la période vigilance vigipirate renforcée attentat : les parents ne rentrent plus dans la structure et leurs enfants sont accueillis au portail de l'accueil.
- activités libres dans les coins jeux.
- les enfants sont inscrits au fur et à mesure de leur arrivée : pointage sur la tablette et sur un listing papier.
- les enfants non inscrits ne sont pas acceptés.

entre 8h et 8h30 : les lits du dortoir doivent être préparés afin de faciliter le coucher après le temps de repas.

- arrivée d'un animateur à 8h.

à 8h30 : arrivée de 2 animateurs.

à 9h : arrivée du reste de l'équipe.

- fin de l'accueil des parents et des enfants.
- les effectifs par groupe sont notés sur le tableau et diffusés aux agents de restauration pour l'organisation des différents services.
- report des effectifs et du nombre d'animateurs dans le tableau partagé du service enfance.

à 9h30 : rangement des salles, du matériel, des jeux... temps de petites activités (chants, coloriages, jeux de paroles et d'expression).

Pendant ce temps et à tour de rôle les animateurs préparent le matériel nécessaire des activités proposées.

de 10h à 11h : temps d'activités du matin.

à 11h : pour les enfants du 1er service de restauration.

- fin des activités, rangement du matériel.
- les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains puis partent à la cantine.

à 11h30 : repas à la cantine pour les enfants du 1er service.

- les animateurs s'installent aux tables des enfants et déjeunent avec eux.
- les enfants du 2ème service finissent leur activité et le rangement et profitent de ce temps pour échanger avec les animateurs.

à 12h30 : repas à la cantine pour les enfants du 2ème service

- départ au dortoir pour les Petits du 1er service (passage aux toilettes)

de 12h30 à 13h30 : fin du 2ème service, temps calme pour les enfants, passage aux toilettes.

de 13h30 à 14h30 : les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant en nous ayant préalablement averti de leur départ (prise d'information le matin auprès des parents).

- temps calme des Moyens et des Grands avec organisation de jeux dans la salle de motricité.
- organisation des temps de pause pour les animateurs.

de 13h à 15h30 : coucher des enfants, dortoir et levé des enfants.

de 14h30 à 16h : temps d'activité pour les Moyens et les Grands.

Jusqu'à 15h30 : Réveil échelonnés des enfants, habillage, passage aux toilettes, préparation du goûter, rangement du dortoir.

de 16h00 à 16h30 : Goûter dans le réfectoire ou dans la salle d'accueil.

de 17h à 18h30 : temps d'accueil des parents (compte rendu de la journée avec les parents).

- activités libres
- jeux dans chaque salle.
- regroupement des enfants dans la même salle à partir de 18h.

Le déroulement d'une journée n'est pas figé.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction du planning (sortie, ...) des effectifs, de la météo et des besoins de l'enfant. On veillera à son rythme.

Fonctionnement détaillé de la semaine (Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi)

Accueil du matin 7h30-8h30

7h20 : arrivée des ATSEM

7h30 : ouverture de l'accueil du matin

- présence de 2 ATSEM à l'ouverture.

de 7h30 à 8h15 : accueil des enfants et parents (prise d'information auprès des parents).

- durant la période vigilance vigipirate renforcée attentat : les parents ne rentrent plus dans la structure et leurs enfants sont accueillis au portail de l'accueil.
- activités libres ou des jeux de société.
- les enfants sont inscrits au fur et à mesure de leur arrivée : pointage sur la tablette et sur un listing papier.
- les enfants non inscrits ne sont pas acceptés.

de 8h à 8h15 : accueil des enfants ayant une fratrie sur une école élémentaire (¼ d'heure gratuit).

à 8h15 : les enfants récupèrent leurs affaires et sont accompagnés par les animateurs dans leur classe et remis aux enseignants.

- passage des informations données par les parents auprès des enseignants.

Temps de Restauration 11h30-13h30

à 11h30 : arrivée des animateurs pour récupérer les enfants dans leur classe.

- pour le 1er service : passage aux toilettes
- pour le 2ème service : attente dans la salle de motricité en attendant que tous les parents aient récupéré tous les autres enfants.

à 11h30 : repas à la cantine pour les enfants du 1er service.

- les animateurs s'installent aux tables des enfants et déjeunent avec eux.
- les enfants du 2ème service font des jeux et des activités en fonction de la météo (intérieur ou extérieur).

à 12h20 : fin du repas du 1er service.

- passage aux toilettes.
- départ au dortoir pour les enfants du 1er service.
- passage aux toilettes des enfants du 2ème service.

de 12h30 à 12h45 : couchage des enfants avec adaptations personnalisées.

- accompagnement à l'endormissement.

de 12h30 à 13h15 : repas des enfants du 2ème service.

à 13h30 : prise en charge des enfants du dortoir par les ATSEM

- fin du 2ème service, passage aux toilettes
- les enfants sont accompagnés par les animateurs dans leur classe et remis aux enseignants.
- passage des informations aux enseignants et débrief d'équipe.

Accueil du soir 16h20-18h30

16h20 : arrivée des animateurs

- ils récupèrent les enfants dans les classes à 16h30
- ils prennent les informations nécessaires auprès des enseignants et les documents à remettre aux parents.
- passage des enfants aux toilettes.

de 16h30 à 16h45 : 1 animateur récupère les enfants du ¼ heure gratuit

de 16h30 à 17h : les enfants de l'accueil prennent leur goûter au réfectoire.

à 17h : après le temps de goûter, 1 animateur remet le réfectoire en état.

- passage des enfants aux toilettes.

de 17h à 18h30 : les enfants choisissent les jeux et les activités qu'ils souhaitent faire.

- les animateurs jouent avec les enfants.
- accueil des parents au portail venus récupérer leur enfant.

II. Les réunions

1 réunion hebdomadaire est organisée au sein de la structure :

- le Mardis pour préparer les Mercredis

1 réunion mensuelle ou plus selon l'échéancier fourni en début d'année (annualisation) :

- les Jeudis pour les accueils du matin, du soir et le temps de restauration

Ce sont des moments d'échanges, de préparation d'activités, de passage d'informations et de création de projets.

C'est aussi un temps de concertation, de bilan, de planification.

Les plannings d'activités sont définis par les animateurs pour les enfants et affichés à l'extérieur pour informer les parents et les enfants.

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

I. Les règles de vie

les Horaires de Fonctionnement

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 9h.

Le portail est fermé pour des raisons de sécurité reste fermé durant le temps d'accueil.

Les parents disposent d'un visiophone pour pouvoir s'annoncer au sein de l'accueil.

L'accueil des enfants se termine à 9h.

Les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant dans la journée : ils doivent impérativement nous prévenir le matin afin que l'on puisse ouvrir le portail et prévoir les incidents dans le déroulement de la journée pour l'enfant.

L'accueil du soir se fait à partir de 17h.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h30.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

Une journée à l'Accueil de Loisirs se définit par un enchaînement de temps de vie quotidienne et de temps d'activités libres, surveillées ou dirigées.

Ainsi, sans tomber dans le piège de journées monotones toutes construites de façon identique, des rituels s'intègrent dans une journée aux rythmes réguliers.

Ces rituels doivent permettre à l'enfant de trouver et de garder aisément ses repères sur toutes les journées passées à l'Accueil de Loisirs.

Chaque personne dans l'équipe a un rôle bien défini, identifié par les parents et les enfants afin que celle-ci soit un interlocuteur approprié.

La nature des activités quant à elle varie d'une journée à l'autre mais ces activités se déroulent toujours aux mêmes moments de la journée.

Elles sont encadrées par les animateurs et animatrices le matin entre 10h et 11h et les après-midi de 14h30 à 16h.

Elles sont composées d'une variété et d'un enchaînement :

- d'activités libres, suggérées, dirigées,
- d'activités exigeant des efforts de concentration et d'autres plus délassantes,
- d'activités d'intérieur et d'extérieur,
- d'activités collectives, semi collectives, individuelles.

Afin de proposer un ensemble construit et cohérent d'activités plutôt qu'une succession décousue de prestations, des thèmes d'activités ou tout au moins un fil conducteur sont déterminés pour une période de mercredis.

Ces thèmes et leurs contenus sont décidés en réunions préparatoires par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation intervenant.

II. L'infirmierie

- Accident et soin

Pour les soins et la "bobologie" : Un cahier de soins dans l'armoire à pharmacie et les produits nécessaires sont à disposition des animateurs ainsi que des poches de glace dans le congélateur afin d'effectuer les soins nécessaires.

L'équipe de Direction reste bien évidemment disponible pour les soins apportés aux enfants.

En cas de choc à la tête, de bosse ou autres cas, les parents seront obligatoirement prévenus par téléphone de l'incident survenu. Il est évident qu'en cas de doute et/ou choc à la tête le SAMU sera systématiquement contacté afin de nous accompagner dans la mise en place des soins et des démarches à mettre en place.

Dans les cas ci-dessus, une déclaration d'accident sera effectuée et les parents informés.

Pour les PAI, il faudra à chaque sortie ou déplacement, avoir le sachet PAI au nom de l'enfant et prendre connaissance des informations nécessaires.

Au retour de la sortie, il faudra les remettre dans le casier réservé au PAI.

La trousse de secours doit être adaptée en fonction du nombre d'enfants accueillis et des activités proposées. Elle ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

L'armoire à pharmacie doit être facilement accessible aux adultes, et inaccessible pour les enfants. Elle doit donc être située en hauteur et fermée à clé (clé facilement trouvable). Idéalement à proximité, prévoir, une chaise, un fauteuil relax voire un lit. Elle sera située si possible près d'un point d'eau avec à portée de mains :

- du savon de Marseille (liquide de préférence)

- des essuie-mains jetables
- une poubelle munie de sac plastique avec lien de fermeture (élimination éventuelle spécifique des déchets)

Liste à titre indicatif / Contenu minimum au centre :

- gants à usage unique si possible en vinyle (de plus en plus d'allergie au latex). Si ces gants ne sont pas protégés il est recommandé de les ranger dans de petits sacs plastiques (type sacs de congélation) afin de les garder propres
- 1 ou 2 rouleaux de sparadrap hypoallergénique
- une boîte de compresses stériles 20×20
- antiseptique (type chlorhexidine par exemple)
 - Sur des compresses pré imprégnées
 - En spray
 - Ou en unidose
- sérum physiologique en dosettes
- pansements prédécoupés assortis
- une pince à épiler
- une paire de ciseaux
- un thermomètre (frontal, moins précis mais plus simple d'utilisation)
- lampe de poche

Auquel on pourra ajouter :

- 1 ou 2 pansements compressifs
- 1 bande extensible
- des pansements tubulaires à mailles élastiques
- 1 ou 2 couvertures de survie
- un masque de protection de poche

Dans le réfrigérateur de l'accueil, il est recommandé de placer **un coussin réfrigérant ou des glaçons**. Avant tout soin, il est impératif de consulter la fiche sanitaire de l'enfant afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse. Tout soin doit faire l'objet d'une transmission écrite dans le cahier d'infirmerie.

La prise de médicaments (y compris les médicaments anti douleur type paracétamol, aspirine) n'est pas autorisée même sur prescription médicale ou présentation de l'ordonnance.

Les médicaments de l'enfant ayant des problèmes de santé (PAI) :

- doivent être stockés à part
- dans leur emballage d'origine sur lequel seront notés le nom et prénom de l'enfant concerné
- avec l'ordonnance du médecin traitant

La trousse de secours utilisée lors des déplacements :

- des fiches de conduite à tenir en cas d'urgence

- les numéros de téléphone d'urgence
 - du gel antibactérien pour le lavage des mains
 - des gants jetables
 - un antiseptique (intérêt des compresses imprégnées lors des déplacements)
 - du sérum physiologique en dosettes
 - des pansements prédécoupés assortis
 - des compresses
 - des bandes extensibles
 - des ciseaux
 - une couverture isothermique
 - des morceaux de sucre emballés
 - des mouchoirs et essuie tout
 - éventuellement un pansement compressif
 - une pince anti-tiques
 - Auxquels il faudra ajouter les médicaments et ordonnances des enfants ayant un PAI
- les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)

Le repas des enfants ayant un PAI alimentaire sera déposé par les parents, dans des boîtes hermétiques avec un clapet sur le couvercle au nom de l'enfant dans un sac isotherme, qui sera remis au référent de restauration le matin par l'animateur.

Pour les PAI alimentaires, ils seront récupérés le midi après le repas par l'animateur et mis dans la cuisine et dans le réfrigérateur pour les aliments devant rester au froid et servis individuellement à l'enfant concerné.

Pour les PAI, il faudra à chaque sortie ou déplacement, avoir le sachet PAI au nom de l'enfant et prendre connaissance des informations nécessaires.

Au retour de la sortie, il faudra les remettre dans le casier réservé au PAI.

III. Les déplacements

Le transport

Les sorties s'effectuent avec le bus de la ville ou un bus de location (réservé par le service garage des services techniques).

Un planning est établi avec la répartition des dates de sorties en fonction des structures.

Il est nécessaire d'établir une demande de sortie au moins 8 jours à l'avance pour informer le service transports, du nombre d'enfants et de la destination et des horaires de la sortie.

Une confirmation sera envoyée avec les informations nécessaires à la demande de sortie.

Elle vaut validation de la demande.

Les sorties et les trajets en bus

Lors de chaque sortie, les animateurs se munissent de trousse à pharmacie et des fiches sanitaires des enfants sans oublier les PAI.

Les animateurs préparent une ou plusieurs listes des enfants (selon l'organisation de la sortie) et laissent un exemplaire sur la structure, un exemplaire remis au chauffeur et le dernier exemplaire qu'ils garderont en leur possession.

Lors des sorties à la piscine le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 5 enfants.
Les animateurs doivent se baigner avec les enfants.

Dans le bus, les animateurs se placent à différents points, à l'avant et au fond près des portes et au milieu. Les enfants ne sont pas autorisés à se déplacer dans le bus.

Le bus étant équipé de ceintures de sécurité, les enfants et les animateurs doivent s'attacher.

Un chef de convoi est désigné en réunion et doit fournir au chauffeur une liste des effectifs.

L'équipe d'animation se doit d'observer l'état du bus, et le comportement du chauffeur avant de partir.

Les sorties et les trajets à pied

Pour les sorties et trajets à pied, les animateurs se munissent de trousse à pharmacie et des fiches sanitaires des enfants sans oublier les PAI.

Les animateurs préparent une ou plusieurs listes des enfants (selon l'organisation de la sortie) et laissent un exemplaire sur la structure et un autre exemplaire qu'ils garderont en leur possession.

Les animateurs seront équipés de gilet fluorescent et se positionneront en début et en fin de rang. Ils devront respecter le code de la route et le code du piéton.

Ils assureront la sécurité du groupe et la traversée des enfants sur des passages piétons.

Ils se positionneront de manière à bloquer la circulation des voitures.

IV. La sécurité

a) Incendie

La protection contre l'incendie : les obligations

- détenir le procès verbal de la commission de sécurité lorsqu'il existe
- tenir à jour le registre de sécurité
- vérification annuelle des extincteurs, des installations électriques et de chauffage
- disposer d'un éclairage à poste fixe (blocs lumineux d'issues de secours)
- respecter l'interdiction de fumer dans les locaux publics
- afficher les plans d'évacuation et les consignes de lutte contre l'incendie
- procéder à des exercices d'évacuation réguliers
- mettre en place les moyens de premier secours

Respecter les prescriptions de la commission de sécurité :

- Ménager des dégagements suffisants et accessibles (sorties, couloirs, escaliers,...) pour permettre l'évacuation rapide des occupants
- Ne pas obstruer les issues de secours
- Éviter l'utilisation et le stockage de matériaux inflammables
- Veiller à l'isolation des locaux à risques (cuisine, chaufferie, réserve ...)
- Il appartient au directeur, dès son arrivée dans les locaux, de s'assurer de ces dispositions et de sensibiliser les utilisateurs au respect des consignes de sécurité

b) PPMS

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

Attention, depuis la rentrée 2018, (instruction interministérielle du 13 avril 2017), il y a 2 PPMS dans les établissements scolaires : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus, les exercices spécifiques sécurité incendie.

Aussi, il revient aux organisateurs d'ACM, selon la configuration des lieux d'accueil (locaux situés dans l'école ou locaux non scolaires...) de trouver l'approche la plus cohérente afin de ne pas démultiplier les exercices de simulation. Un rapprochement des équipes enseignantes sera utilement recherché pour élaborer conjointement des procédures qui devront être cohérentes du point de vue de l'enfant. Vous pouvez solliciter "les correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école" (appelés aussi référents sécurité) qui peuvent apporter leur expertise aussi bien pour la prévention des risques (pour l'élaboration du PPMS) qu'en situations extrêmes.

Enfin, l'élaboration du PPMS ou d'un document équivalent s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles [D.312-40](#), [D.312-41](#) et [D.312-42 du code de l'éducation](#) (décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006).

De nombreux [documents thématiques](#) en lien avec la sécurité sont disponibles sur le site de [l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement](#).

c) Vigipirate

Le niveau de vigilance « sécurité renforcée-risque attentat » est maintenu sur l'ensemble du territoire national.

I. Évaluation de la menace :

Sur le territoire national, la menace terroriste se maintient à un niveau élevé. Si une attaque peut être conduite en tout lieu du territoire, certains sites ou événements, compte tenu de leur caractère particulier, représentent des cibles prioritaires et parmi eux :

- les grands rassemblements festifs (fêtes nationales, célébrations religieuses, manifestations sportives et culturelles) ;
- les sites symboliques (sites touristiques, institutions publiques, sites religieux,...) ;
- les lieux publics très fréquentés (transports urbains, aéroports, gares, lieux de divertissement, établissements commerciaux,...) ;
- les établissements situés au cœur du fonctionnement de notre société (écoles, universités, hôpitaux,...).

II. Établissements d'accueil du jeune enfant et établissements relevant de la protection de l'enfance

Les gestionnaires de site peuvent s'appuyer sur les mesures préconisées dans les guides de bonnes pratiques à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école : <http://www.education.gouv.fr/vigipirate> ainsi que sur les différents guides publiés sur le site du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

III. Accueils collectifs de mineurs

Les organisateurs, directeurs et animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif peuvent s'appuyer sur les mesures préconisées dans :

- le [guide-vigilance-attentat-accueil-collectifs-mineurs](#) à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif (janvier 2017)
- les mesures générales de vigilance, de prévention et de protection : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

F. ANNEXES

- Projets d'animation en cours d'élaboration avec l'équipe d'animateur